CADRE21

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Description:
L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police. Cette formation vise à outiller les intervenants des milieux scolaires afin qu'ils puissent être en mesure d'agir rapidement et efficacement auprès des élèves de leur établissement scolaire impliqués dans une situation de sextage. Le sextage chez les adolescents peut être défini comme la production, la distribution et la redistribution de contenus à caractère sexuel (photos, vidéos, etc.), entre eux, via les technologies de l'information et de la communication. À la fin du niveau Explorateur de cette formation, vous serez en mesure de comprendre ce phénomène et de guider les intervenants dans la gestion des cas qui pourraient être portés à leur attention par l'entremise d'un outil d'intervention : la trousse Sexto. Au niveau Architecte, par le biais d'animations interactives, trois cas fictifs de sextage vous seront proposés pour consolider les nouveaux apprentissages et valider vos interventions. La réalisation de la trousse Sexto a été possible grâce à la collaboration de la Ville de Saint-Jérôme (Québec), du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP), du Centre canadien de la protection de l'enfance, du Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC), de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord et de l'Académie Lafontaine.

:
Badge attribué à : Julie Gauthier
https://www.cadre21.org/membres/jgauthier-cssmm-gouv-qc-ca

Date d'obtention : 2022-01-04 16:50:09

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Premièrement, il faut rencontrer l'auteur du signalement (si ce n'est pas la victime elle-même) et la victime. Il est important, tout au long le l'intervention, de demeurer bienveillant et sécurisant. Il faut, lors de cette rencontre, évaluer l'incident à l'aide de la grille d'évaluation. Cela nous permettra de déterminer si d'autres personnes sont impliquées dans l'incident et de les rencontrer pour leur faire remplir la grille d'évaluation et ainsi, de vérifier les informations. Il est aussi important de démontrer à tous l'importance de la vie privé de la victime dans la situation. Par la suite, avant de rencontrer l'instigateur, il est important de valider s'il s'agit d'un acte impulsif ou malveillant car un acte malveillant implique une dénonciation immédiate aux policiers et demande de ne pas remplir la grille d'évaluation de l'incident. Toutefois, s'il s'agit d'un acte impulsif, l'instigateur doit être rencontré afin de remplir cette grille. Il est important de mentionner que lors des rencontres, les cellulaires qui sont soupçonnés contenir les images ou vidéos doivent être confisqués. Par la suite, il faut contacter les policiers pour leur remettre les grilles, afin qu'ils puissent poursuivre l'intervention. Enfin, il est important de contacter les parents des jeunes impliqués dans les meilleurs délais afin de les informer de la situation. Il est aussi important de mentionner qu'il ne faut jamais regarder les photos ou vidéos.

Question 2 - Qu’est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Les trois mises en situation permettent de bien illustrer les différentes situations possibles de même que les réactions possibles dans le cas de situations de sexto. Lorsqu'un parents dénonce une situation vécue par son enfant, il est important de le référer aux autorités car l'école ne peut prendre en charge la situation par la trousse sexto. Lors du refus de collaborer dans le cadre d'une situation de texto, nous pouvons solliciter l'intervention policière. La trousse sexto nous permet d'évaluer de manière objective, à l'aide de balises claires, le caractère impulsif ou malveillant de la situation, de déterminer s'il s'agit ou non d'une situation de pornographie juvénile et et déterminer les interventions appropriées selon l'évaluation qu'on en a fait.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l’application de la méthode Sexto?

Selon moi, chacune des étapes de l'application de la méthode sexto me semble délicate. La rencontre avec la victime est une étape très importante car il faut rassurer et sécuriser la victime dans la démarche qui est entreprise. La rencontre des personnes impliquées est aussi importante car il faut s'assurer que la vie privée de la victime soit respectée de même que l'aspect de confidentialité de la situation. Il faut tenter de minimiser les impacts que ça aura sur la victime. Enfin, la rencontre avec l'instigateur peut être tout aussi importante. Sa non collaboration pourrait avoir des impacts importants dans la démarche sexto. Il est donc important d'avoir une approche qui permettra d'établir une sentiment de confiance et qui permettra d'obtenir cette collaboration. D'ailleurs, il est important, à chacune des étapes, de réussir à créer ce sentiment de confiance pour obtenir la collaboration de tous. Il est à noter que de déterminer le caractère impulsif ou malveillant d'une situation demeure délicat car cela un impact important dans la suite de la démarche.